

les syndicats appellent à voter

NON

le 14 octobre 2012

à cette constitution

**qui ne répond pas aux attentes du monde du travail
régressive et qui affaiblit l'Etat social
hostile aux résidents étrangers
sans garantie d'application**



tous les syndicats du canton de Genève appellent à voter NON le 14 octobre 2012

Fallait-il quatre ans de besogneux travaux menés par 80 constituant-e-s avec une facture de plus de 15 millions à la clé, pour accoucher d'une telle « nouvelle » constitution ? Non ! Le texte que l'on nous soumet en votation le 14 octobre prochain est plus que décevant :

il n'est tout simplement pas acceptable. En cette année anniversaire de Jean-Jacques Rousseau, 250 ans après la publication de son « contrat social », **nous étions en droit d'espérer une charte sociale** à la hauteur des défis que notre Canton doit affronter en ce 21^e siècle.

Dès le début, en tant que mouvement syndical, nous avons suivi étroitement les travaux de l'assemblée constituante, nous avons formulé de nombreuses propositions et demandes sur les questions qui touchent plus directement à notre sphère d'intervention et d'action. Habités, en tant que syndicats, à la concertation et à la négociation, nous déplorons la quasi-totale absence d'écoute et d'ouverture de la part des constituant-e-s. Nous sommes dès lors en droit de critiquer et, au final, de refuser un texte qui ne répond pas à nos attentes, tant sur les questions qui concernent le monde du travail que sur la globalité du texte. Dans leur majorité, les constituant-e-s ont fait preuve d'arrogance ; ils n'ont pas été à l'écoute de la population ; ils ne se sont pas attelés à la construction d'une charte sociale rassembleuse, avec des avancées novatrices. Ce ne sont pas les quelques améliorations - car il y en a tout de même, y compris au niveau rédactionnel - qui parviennent à contrebalancer les régressions, les insuffisances et les manques. Bref, bilan globalement négatif... et efforts inutiles des constituant-e-s car, au vu des résultats, nous pouvons tout à fait nous satisfaire de l'actuelle constitution ! Le refus de ce projet n'équivaut pas à un « vide constitutionnel ».

pourquoi rejeter cette constitution ?

Parce qu'**elle ne répond pas aux attentes du monde du travail** et ne fait que reprendre sous d'autres formulations ce qui existe dans la constitution fédérale. Aucune avancée réelle au niveau des droits syndicaux : droit de réunion et de tenir des assemblées syndicales sur les lieux de travail, droit de désigner des délégués syndicaux... rien de tout cela dans le texte ! Les constituants n'ont également pas eu le courage d'introduire l'obligation d'une assurance perte de gain ni de relancer le débat sur « le salaire minimum cantonal ».

Elle est régressive et affaiblit l'Etat social, elle détaille longuement les tâches de l'Etat et des services publics, mais sans leur garantir les moyens d'accomplir les tâches que l'on attend d'eux. Les prestations de l'Etat, garant des libertés, de l'égalité et de la solidarité, sont en danger, d'autant plus que rien n'est prévu en ce qui concerne une fiscalité plus redistributive. En précisant que « l'Etat agit en complément de l'initiative privée et de responsabilité individuelle », les intentions des constituant-e-s sont claires : affaiblir, sinon démanteler l'Etat social et les services publics ; elles contiennent des visées de « privatisation et d'externalisation » de certaines de leurs tâches. A terme, le statut des établissements publics autonomes (SIG, TPG, HUG) peut être remis en question.

Elle est hostile aux résidents étrangers et cette constitution sera à la traîne de tous les cantons romands en ce qui concerne les droits de vote et d'éligibilité des résidents étrangers. Ceux-ci ont été l'objet d'un lamentable marchandage de la part des constituants, lesquels ont retiré le « petit droit » à l'éligibilité au niveau communal prévu initialement pour en rester au statu quo.

Elle est frileuse, car au-delà de vagues formulations, elle ne garantit pas, dans les faits, une réelle égalité entre femmes et hommes dans l'accès aux formations, aux professions et aux fonctions, ni ne mentionne la parité.

Elle ne présente pas de garantie d'application pour de nombreux points. Elle est truffée d'articles « virtuels et fictifs », pavés de bonnes intentions mais rédigés de telle manière qu'ils en sont réduits à n'être que des « déclarations proclamatoires ».

Elle est « hors sol », rédigée en vase clos, sans réelle écoute de la population – maintenue ainsi dans une totale indifférence vis-à-vis de ce projet – sans concertation avec les acteurs collectifs de la société civile tous, au bout du compte, insatisfaits et mécontents face à l'autisme dont a fait preuve la constituante à leur égard : nombreux sont les régressions et les manques concernant l'environnement, le nucléaire, le logement, la paix, le social, etc.

